



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 mars 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-treizième session

### Compte rendu analytique de la 751<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 12 octobre 2022, à 15 heures

*Président* : M. Baddoura.....(Liban)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Débat général** (suite)

1. **M. Aselo Okito wa Koy** (République démocratique du Congo) dit que la situation actuelle, caractérisée par des crises multiples et multifformes, constitue un handicap majeur pour la mobilisation de ressources au bénéfice des réfugiés congolais dans plusieurs pays d'Afrique, des milliers de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des personnes réfugiées qui ont trouvé asile en République démocratique du Congo. La partie orientale de la République démocratique du Congo est confrontée à l'instabilité sécuritaire entretenue par des groupes armés terroristes soutenus par le Rwanda. Cette instabilité provoque de manière continue des déplacements massifs de population à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Dans ce contexte, il convient d'évoquer les conflits en cours opposant les communautés teke et yaka dans le territoire de Kwamouth, dans la province du Maï-Ndombe, qui sont à l'origine des déplacements massifs de population dans les provinces voisines du Kwango et du Kwilu. Les statistiques actualisées indiquent que bien plus d'un million de Congolais ont trouvé asile principalement dans les pays limitrophes et en Afrique australe. Environ 5 millions de personnes déplacées se sont installées, pour la plupart, dans les zones rurales de la région. Assurer la stabilité et la viabilité de certaines zones en vue du retour des personnes réfugiées et déplacées est un défi majeur, mais cela garantira la réinstallation et la réintégration durables de ces personnes. C'est à cette fin que des opérations militaires, visant à traquer et à neutraliser les groupes armés, sont menées dans certaines zones de retour dans l'est du pays.

2. Les accords tripartites conclus avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les pays accueillant des réfugiés congolais ont été relancés afin de permettre le retour de ces personnes dans la sécurité et la dignité. Un rapatriement sans réintégration ne peut être qu'une solution provisoire. L'orateur demande donc à la communauté internationale, à travers le HCR, d'appuyer les efforts de son gouvernement afin que celui-ci puisse subvenir aux besoins financiers liés à cette démarche. Le Gouvernement déplore l'opacité des informations sur l'utilisation des ressources extérieures que la représentation du HCR transmet à la Plateforme de gestion de l'aide et des investissements, alors que ses partenaires de mise en œuvre ne sont pas soumis aux procédures légales dans le cadre de la collaboration avec la Commission nationale pour les réfugiés. En ce qui concerne les plus de 500 000 réfugiés qui vivent sur le territoire congolais, le Gouvernement regrette la réduction sensible des ressources destinées à alléger les souffrances des personnes en détresse. Cette situation risque de créer des tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil qui, solidaires, ont toujours accepté de partager leurs maigres ressources avec les réfugiés. L'attention portée à d'autres crises, notamment celle que connaît l'Ukraine, mérite d'être élargie à la République démocratique du Congo, qui mène, depuis 1960, une politique de la porte ouverte à l'égard des demandeurs d'asile, laquelle entraîne des conséquences négatives sur l'environnement et l'économie du pays. Il faut donc tenir compte de cette réalité dans la planification budgétaire du HCR. La République démocratique du Congo ne pourra aborder la question de la ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et de la Convention relative au statut des apatrides qu'après le recensement général de toute la population.

3. **M. Obeidat** (Jordanie) dit que la communauté internationale et le HCR peinent à répondre aux besoins des personnes réfugiées et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont le nombre n'a jamais été aussi élevé. La Jordanie s'est toujours efforcée d'assurer la protection des personnes demandeuses d'asile et réfugiées et ne leur tournera jamais le dos. Plus de 90 % des Jordaniens ont une opinion favorable des réfugiés, malgré le taux de chômage élevé que connaît le pays et la forte pression que subissent les services d'utilité publique. Bien qu'elle accuse un déficit budgétaire colossal de 2,8 milliards de dollars, la Jordanie continuera d'apporter une aide complète aux personnes hébergées dans les camps de réfugiés. Plus de 143 000 enfants syriens fréquentent les écoles jordaniennes. Quelque 62 000 permis de travail ont été délivrés à des réfugiés syriens en 2021. Les hôpitaux soignent les réfugiés. Il est à espérer que les partenaires internationaux de la Jordanie lui prêteront main forte.

4. La Jordanie élabore actuellement un nouveau plan d'action humanitaire pour la période 2023-2025 afin de répondre aux besoins des réfugiés syriens et des communautés d'accueil. Conformément aux accords mondiaux relatifs aux réfugiés, elle prend en charge la plupart des coûts connexes, mais n'a pas les moyens d'en faire davantage. Elle s'inquiète de la réduction de l'aide internationale apportée aux réfugiés dans la région, alors même que le nombre de cas ne cesse d'augmenter. Cette situation va à l'encontre du principe international de partage des charges. La crise humanitaire en cours appelle une intervention juste et appropriée, qui ne mette pas en péril les programmes du HCR ou les principes d'humanité. Tout doit être fait pour trouver des issues politiques aux différentes crises, de manière à rétablir la stabilité, à traiter les causes profondes des mouvements de réfugiés et à faciliter le retour de ces personnes dans leur pays. Il est nécessaire de poursuivre la coopération pour répondre aux besoins des réfugiés. La Jordanie participera à l'organisation du prochain Forum mondial sur les réfugiés.

5. **M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) dit que les nombreuses crises accompagnées d'actes de violence, de discrimination et de persécution ont inévitablement induit une hausse des déplacements de personnes vulnérables dans le monde entier au cours des dernières années. Les effets des changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'ont fait qu'exacerber ces facteurs, qui mettent en difficulté l'ensemble du système multilatéral, notamment les principes fondamentaux qui sous-tendent la protection des réfugiés et les droits de l'homme. Dans ce contexte morose, le Paraguay s'est montré solidaire et a signé le Pacte mondial sur les réfugiés. Au niveau régional, il a aidé les réfugiés et les demandeurs d'asile, et ce indépendamment de leur statut juridique. Il est déterminé à respecter les droits humains et les libertés fondamentales de ces personnes, conformément à la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection. En tant que participant au Processus de Quito sur la mobilité humaine des nationaux vénézuéliens dans la région, il a signé la déclaration commune publiée à l'issue de la huitième réunion technique sur cette question. En effet, la région a été fortement touchée par les mouvements massifs de population en provenance de la République bolivarienne du Venezuela. Le cadre juridique national du Paraguay prévoit l'application des conventions internationales pertinentes et facilite la naturalisation des personnes apatrides. Le Paraguay estime que le respect du principe de non-refoulement est une condition préalable au plein respect des droits de l'homme et à l'octroi d'une protection internationale aux réfugiés.

6. **M. Hashim Mostafa** (Observateur de l'Iraq) dit que son gouvernement apprécie l'aide humanitaire que le HCR apporte aux personnes réfugiées et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Néanmoins, le Gouvernement iraquien est gravement préoccupé par la hausse du nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde, qui découle de divers problèmes humanitaires, dont les conflits armés, les changements climatiques, les pénuries d'eau et la pandémie de COVID-19. La coopération et la solidarité internationale sont donc primordiales lorsqu'il s'agit de définir de nouvelles manières d'aborder ces problèmes. L'Iraq a pris un certain nombre de mesures pour alléger les souffrances des personnes déplacées à l'intérieur du pays et pour leur permettre de faire valoir leurs droits économiques et sociaux. Il s'est efforcé d'intégrer les enfants déplacés dans les écoles des communautés d'accueil et d'aider les étudiants déplacés à poursuivre leur cursus. Les personnes déplacées qui ont perdu leurs documents d'identité en obtiennent de nouveaux. Un comité national, créé à cet effet en 2021, a délivré 55 000 documents d'identité. Une planification et une coopération adéquates avec les parties prenantes ont permis de contenir la crise et de réduire le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq. La réinstallation des déplacés se poursuit dans le cadre d'un plan national adopté en 2021. Le programme comprend des mesures qui visent à encourager le retour volontaire des personnes déplacées à l'intérieur du pays, en leur donnant accès aux infrastructures nécessaires. D'autres programmes sont conçus pour promouvoir la réconciliation nationale et la réadaptation. Le Gouvernement s'efforce également d'enlever les mines et les débris de guerre dans les zones libérées, en coopération avec les organismes des Nations Unies compétents. Quelque 3 000 personnes ont récemment été rapatriées du camp de Hol et il est à espérer que toutes les personnes qui y vivent pourront regagner leur lieu d'origine dans un avenir proche. À cet égard, l'orateur exhorte la communauté internationale à engager une action concertée pour surmonter les difficultés qui se présenteront si le camp est maintenu, ainsi que celles posées par la présence de Daech, qui commet des meurtres et d'autres crimes.

Par ailleurs, l'Iraq demande aux autres pays de rapatrier leurs ressortissants. Étant à la fois un pays de transit et un pays de destination pour les réfugiés des pays limitrophes, il accueille et fournit une aide à des centaines de milliers de personnes, sous forme de traitements médicaux, d'éducation ou d'autres services. Il appelle de ses vœux un meilleur partage international des charges, ainsi que le respect des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. Il demande une révision du Pacte mondial sur les réfugiés et la fourniture d'un appui international continu aux communautés d'accueil.

7. **M. Gunnarsson** (Islande) dit que le nombre de déplacements forcés a atteint un nouveau record en 2022. Si rien n'est fait pour résoudre les problèmes causés par les conflits en cours, les violences, les persécutions et les effets néfastes des changements climatiques, ni pour anticiper les risques de nouveaux conflits, le rythme et l'ampleur des déplacements aux XXI<sup>e</sup> siècle l'emporteront largement sur les solutions durables mises en place pour les personnes relevant de la compétence du HCR. En 2021, la situation d'urgence découlant de la prise de pouvoir par les Taliban en Afghanistan est survenue à un moment où le système humanitaire subissait déjà une pression extrême.

8. En 2022, les souffrances humaines se sont aggravées dans le monde, en partie à cause de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ce conflit armé international, le plus déstabilisant depuis la Seconde Guerre mondiale, a provoqué le déplacement forcé de près de 14 millions d'Ukrainiens. L'Islande reste déterminée à accueillir les Afghans qui ont besoin d'une protection internationale et à favoriser leur regroupement familial, mais, comme d'autres pays d'Europe, elle a également ouvert ses portes aux demandeurs d'asile qui fuient la guerre en Ukraine. Depuis le début de l'année 2022, de nouvelles ressources ont été mobilisées en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine et des réfugiés ukrainiens cherchant une protection dans les pays limitrophes. L'Islande continuera d'assumer sa part de responsabilité en offrant des solutions de réinstallation durables et de collaborer étroitement avec le HCR pour honorer ses engagements à cet égard. Lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, les pays donateurs auront l'occasion d'examiner de près les moyens d'améliorer le partage des responsabilités avec les pays qui accueillent beaucoup de réfugiés.

9. L'Islande est résolue à consolider son précieux partenariat avec le HCR, car elle est convaincue que l'octroi d'un financement prévisible et souple sur une base annuelle est la solution la plus efficace sur le plan des coûts, la plus humaine et la plus logique dans un contexte humanitaire désastreux, caractérisé par un manque de fonds dont les conséquences peuvent être mortelles, y compris pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Elle aidera à combler le déficit de financement en 2022 en fournissant des ressources non préaffectées supplémentaires et elle encourage les autres donateurs à faire de même, avant qu'il ne soit trop tard. Elle poursuivra son financement pluriannuel des activités menées par le HCR, notamment en Syrie, au Yémen et en Afghanistan. En 2022, elle est intervenue face à la détérioration de la situation au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, et face aux inondations au Pakistan.

10. Les déplacements forcés et l'apatridie n'ont pas les mêmes conséquences selon l'âge et le genre d'une personne. Il faut donc adopter une approche intersectionnelle pour cerner les risques en matière de protection et préparer une intervention efficace. En conséquence, l'Islande félicite le HCR pour son travail exemplaire et son engagement en faveur des personnes se trouvant dans des situations d'extrême vulnérabilité.

11. **M. Nguema Mbengono** (Observateur de la Guinée équatoriale) dit que son pays accueille des personnes originaires de divers États africains, qui pour beaucoup ont quitté leur pays clandestinement. Selon le Gouvernement équato-guinéen, les réfugiés sont des personnes qui fuient les conflits et les persécutions. Leur statut et leur protection étant définis par le droit international, ils ne doivent pas être expulsés ou renvoyés vers des contextes où leur vie et leur liberté sont menacées. Toutefois, il y a lieu d'établir une distinction entre les réfugiés et les migrants en situation irrégulière qui aspirent à une vie meilleure.

12. La protection des réfugiés est une problématique mondiale. Sauver des vies doit être une priorité pour les dirigeants du monde entier. Franchir une frontière ou se lancer par contrainte dans un voyage périlleux pour échapper à la guerre, aux conflits, aux persécutions ou à la faim ne doit en aucun cas conduire à la mort. Il faut donc combattre les causes

profondes de ces fléaux dans les pays d'origine en mettant en place des programmes qui visent à atteindre les objectifs de développement durable par la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté.

13. En tant que promoteur du thème choisi par l'Union africaine pour 2019, à savoir « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », le Président de la Guinée équatoriale s'est rendu dans des camps de réfugiés en Ouganda et en Éthiopie, où il a fait don de 50 000 dollars pour la construction d'une école destinée aux enfants réfugiés. Le Gouvernement équato-guinéen est résolu à collaborer avec le HCR et à appuyer ses programmes.

14. **M. Andisha** (Afghanistan) remercie le Haut-Commissaire pour son soutien indéfectible au peuple afghan, ainsi que les États Membres, en particulier la République islamique d'Iran, le Pakistan, la Türkiye et le Tadjikistan, pour l'assistance offerte aux citoyens afghans qui ont plus que jamais besoin d'aide humanitaire et de protection. Après la prise de contrôle militaire par les Taliban, les conditions de vie se sont détériorées ; à l'approche de l'hiver, elles vont encore empirer pour des millions de personnes vulnérables dans tout le pays. La fourniture de l'aide humanitaire est donc vitale, mais l'acheminement doit passer directement par un dispositif efficace fondé sur les droits de l'homme, sans intervention des Taliban.

15. Dans le sud du pays, les personnes déplacées en raison du conflit pourraient potentiellement rentrer chez elles de façon permanente et être réintégrées, mais dans le nord, les Taliban attisent les tensions ethniques en déplaçant de force les communautés tadjikes et ouzbèkes, en violation de leurs droits humains fondamentaux. En outre, depuis 2021, des milliers d'Afghans associés à l'ancien Gouvernement ont été tués ou torturés, ou ont disparu. Les Taliban privent également les femmes et les filles de leurs droits élémentaires à l'éducation et au travail.

16. Selon la Convention relative au statut des réfugiés, demander l'asile est un droit de l'homme. Il n'y a pas de bon ou de mauvais réfugié, ni de vrai ou de faux réfugié. Tout réfugié a besoin d'une protection, conformément au droit international. Or, dans certains pays, les réfugiés sont placés dans la catégorie des bons ou dans celle des mauvais. Des Afghans, ayant fui les persécutions, les actes de torture et les exécutions extrajudiciaires perpétrées par les Taliban et les groupes terroristes associés, attendent pendant des mois, voire des années, de pouvoir bénéficier du statut de réfugié et d'une protection sociale de base. Nombreux sont ceux qui ont été arrêtés et déportés ou ont disparu dès leur arrivée à la frontière avec un autre pays de la région ; leur sort demeure inconnu.

17. L'orateur remercie le HCR pour son travail, ainsi que tous les pays qui ont ouvert leurs portes aux citoyens afghans, qui sont les meilleurs et les plus brillants de la société de ce pays et qui, il l'espère, pourront un jour rentrer chez eux pour reconstruire un Afghanistan libre.

18. **M<sup>me</sup> Duncan Villalobos** (Costa Rica) dit que la guerre, l'instabilité politique croissante, l'affaiblissement des gouvernements démocratiques, ainsi que la multiplication des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales au détriment de la dignité humaine sont des sujets de vive préoccupation. Les répercussions dévastatrices des changements climatiques et la perte de biodiversité viennent s'ajouter aux facteurs de déplacement des personnes. Non seulement les personnes déplacées sont extrêmement vulnérables face à la criminalité organisée et à la violence fondée sur le genre, mais elles sont aussi exposées au racisme et à la discrimination raciale.

19. Les pays de transit et de destination des personnes déplacées sont en proie à d'énormes difficultés et à une grande incertitude. La pandémie de COVID-19, la crise économique et l'inflation mettent à l'épreuve les capacités institutionnelles de réponse aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces pays ont besoin d'aide.

20. Le Costa Rica en est un bon exemple. À ce jour, 4 % de sa population est couverte par le système de protection et 200 000 demandes d'asile ont été déposées. En raison de la détérioration de la situation politique au Nicaragua et ailleurs dans la région, un nombre croissant de personnes entrent dans le pays. Malgré des fonds et des ressources limités, le Costa Rica a mis en place des mesures de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile,

notamment pour réduire la pauvreté. Il a octroyé des permis de travail aux personnes dont la demande d'asile avait été rejetée mais qui ne pouvaient pas retourner dans leur pays d'origine, tout en offrant à leurs enfants une éducation gratuite, sur un pied d'égalité avec les enfants costariciens. Le renouvellement de l'accord entre le HCR et la Caisse costaricienne de sécurité sociale a permis à plus de 13 000 demandeurs d'asile et réfugiés d'accéder aux soins de santé. Les institutions nationales se sont efforcées de cerner les régions prioritaires nécessitant un appui afin de fournir des soins complets aux personnes déplacées dans les zones reculées. Les possibilités d'emploi, la formation professionnelle et les mesures visant à encourager l'entrepreneuriat favorisent l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile.

21. Ayant contraint des millions de personnes à fuir leur pays, la crise appelle une action internationale fondée sur des efforts concertés, notamment de la part des institutions financières internationales, afin que les pays d'accueil et de transit puissent apporter l'aide nécessaire aux communautés locales, lesquelles accueillent le plus grand nombre de réfugiés et de migrants dans le besoin. La solidarité dont ces communautés font preuve favorisera une coexistence pacifique et la réalisation des objectifs de développement durable. L'oratrice demande donc une coopération plus étroite et une aide au développement accrue pour surmonter les défis communs. De même que les problèmes mondiaux exigent une solution mondiale, les difficultés posées par le déplacement forcé de millions de personnes nécessitent une action transnationale. À cette fin, le Costa Rica a renouvelé son accord avec le Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS) et apprécie le soutien constant assuré par les autres organisations et pays participants. Une action conjointe et un multilatéralisme actif permettront d'atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. **M. Markotić** (Croatie) dit que les millions de personnes qui ont été forcées de fuir leur lieu de résidence pour échapper aux violences, aux conflits, aux persécutions, aux violations des droits de l'homme, aux aléas naturels et aux conséquences des changements climatiques représentent 1 % de la population mondiale. Seuls 13 pays comptent plus de 100 millions d'habitants. Il faut mener une action conjointe pour s'attaquer aux causes des déplacements, car l'aide humanitaire n'est rien de plus qu'un geste de premier secours. La hausse rapide des besoins humanitaires dans le monde est un sujet de vive préoccupation. La réponse à ces besoins doit être axée sur les moyens de subsistance et la dignité des populations concernées, afin de ne laisser personne de côté. Il est donc nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des urgences humanitaires et de promouvoir des solutions à long terme.

23. Sachant que la fourniture de soins dans les domaines de la santé mentale et de la santé sexuelle et procréative pose encore problème dans de nombreuses régions du monde, la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale rendue par le Comité exécutif est extrêmement pertinente. Les traumatismes psychologiques causés par la guerre mettent du temps à guérir. La Croatie espère que d'autres États pourront s'inspirer des pratiques exemplaires qu'elle a définies, s'appuyant sur sa vaste expérience du traitement de ce type de détresse. Par ailleurs, elle veille tout particulièrement à intégrer les enfants déplacés de force dans son système éducatif.

24. L'agression injustifiée que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine a contraint des millions de personnes à fuir, cherchant sécurité et protection. La plupart d'entre elles restent dans les pays voisins. La Croatie a accueilli plus de 21 000 Ukrainiens, dont 85 % de femmes et d'enfants vulnérables. Ces personnes ont toutes obtenu une protection temporaire et ont droit au logement, à l'éducation et aux soins de santé. L'aide qui leur a été apportée se chiffre à 9,6 millions d'euros. Il faut faire preuve du même niveau de solidarité et de compassion à l'égard des personnes déplacées en raison des nombreuses autres crises causées par des conflits prolongés. La plupart des victimes se réfugient dans des pays voisins du leur, qui supportent ensuite le poids de leur prise en charge. Le partage des charges devant être la norme, la Croatie a contribué à la construction de cinq terrains de jeux accessibles aux enfants handicapés dans deux camps de réfugiés en Jordanie. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), elle dirige un projet visant à doter 110 réfugiées syriennes, palestiniennes et libanaises de compétences numériques afin de faciliter leur recherche d'emploi sur le marché du travail local, de renforcer leur autonomie économique et de modifier la perception du rôle des femmes dans la société.

25. **M. Honsei** (Japon) dit que son gouvernement s'inquiète vivement du déplacement forcé de plus de 100 millions de personnes en raison des conflits, des violences, des violations des droits de l'homme et des persécutions. L'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie a déclenché une grave crise des réfugiés, ainsi qu'une crise alimentaire et énergétique mondiale. Le Japon ne tolère aucune tentative de modification unilatérale du statu quo par la force et exhorte la Fédération de Russie à stopper immédiatement cette agression. Les changements climatiques figurent en tête de la longue liste de facteurs susceptibles d'entraîner une hausse du nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il incombe donc à la communauté internationale d'accroître son aide aux réfugiés avant que la situation humanitaire, déjà désastreuse, ne s'aggrave encore.

26. En août 2022, le Japon a coorganisé la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. À cette occasion, il a annoncé son intention d'apporter une aide humanitaire et une aide au développement coordonnées à 1,5 million de personnes réfugiées et déplacées ainsi qu'à leurs communautés d'accueil en Afrique. Il souhaite renforcer sa coopération avec le HCR à cet égard. Il a également ajouté l'Afghanistan et l'Ukraine au cercle des pays dont il accepte les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il accorde une protection temporaire à près de 2 000 Ukrainiens.

27. Très préoccupé par le creusement du déficit de financement qui touche les activités du HCR, le Japon voit l'élargissement des partenariats avec le secteur privé comme une évolution positive. Il apprécie donc que le HCR s'efforce de promouvoir de tels partenariats. Il approuve également les mesures prises par le HCR pour accroître son efficacité organisationnelle et réduire ses coûts opérationnels.

28. Le Japon est résolu à partager les charges et les responsabilités liées à l'octroi d'une aide aux réfugiés et aux populations touchées par les crises ; il se réjouit donc de coorganiser le deuxième Forum mondial sur les réfugiés en 2023. Il est prêt à faire de cette manifestation une étape importante de la lutte contre les déplacements forcés.

29. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) félicite la Jordanie pour l'hospitalité qu'elle offre depuis de nombreuses années aux vagues successives de réfugiés. Néanmoins, la protection accordée par la Jordanie ne saurait être tenue pour acquise. Le pays a besoin d'une aide accrue. L'orateur s'inquiète lui aussi du déclin des ressources disponibles à cette fin. Malgré des difficultés résiduelles, l'Iraq mène une action remarquable pour mettre fin aux déplacements internes, réintégrer les personnes déplacées dans leurs communautés et reconstruire les zones touchées par le conflit. Le Haut-Commissaire rejoint les propos du représentant de la Guinée équatoriale, selon lequel le statut de réfugié doit être déterminé à l'aune d'une définition juridique. Les démarches engagées par le Gouvernement équato-guinéen pour intégrer les réfugiés sont louables. Il faut prendre des mesures plus radicales pour aider la République démocratique du Congo à gérer le déplacement des Congolais qui se trouvent à l'étranger, le déplacement des personnes dans l'est du pays et l'accueil de nombreux réfugiés. Si l'insécurité dans l'est du pays entrave l'accès aux personnes en danger, le HCR se tient toujours prêt à faciliter le retour durable des personnes déplacées. L'orateur prend note des observations faites au sujet de l'utilisation des ressources et du choix des partenaires et s'inquiète, lui aussi, d'éventuels déséquilibres dans l'allocation des ressources. Il remercie le Paraguay d'être intervenu face aux mouvements de population dans sa région et d'adhérer au multilatéralisme. Il remercie également la représentante du Costa Rica d'avoir précisé que les personnes issues de ces mouvements étaient vulnérables et exposées au racisme et à la discrimination raciale. Tout doit être fait pour éliminer ces risques. Bien que le Costa Rica soit un pays à la fois d'accueil et de transit, il mène des politiques très inclusives et met tout en œuvre pour offrir des services d'accueil de qualité. Le Haut-Commissaire remercie l'Islande de son engagement continu très apprécié, de son aide à la réinstallation et de l'exemple qu'elle donne en promettant de mobiliser des ressources non préaffectées supplémentaires. Il remercie également la Croatie d'avoir souligné l'importance de la santé mentale et de la prise en charge psychosociale et d'avoir proposé de mettre ses compétences à disposition. La préparation aux catastrophes est tout aussi cruciale. C'est pourquoi les fonds non préaffectés, qui peuvent être mobilisés rapidement en cas d'urgence, revêtent une si grande importance. Le Haut-Commissaire tient à assurer le représentant de l'Afghanistan que le HCR continuera d'aider le peuple afghan, malgré l'insuffisance des fonds de développement. Il remercie les pays limitrophes

d'accueillir les réfugiés afghans et demande aux États d'éviter toute discrimination à l'égard des réfugiés originaires de certains pays. Il remercie le Japon d'avoir augmenté ses contributions et d'avoir accordé une protection temporaire à des réfugiés venus de loin, et il se réjouit que ce pays coorganise le prochain Forum mondial sur les réfugiés.

30. **M<sup>me</sup> Schweitzer** (Autriche) dit qu'en 2022, le HCR est manifestement confronté à un surcroît de difficultés en matière de protection et d'aide apportée aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le nombre de personnes déplacées de force a atteint le triste record de 100 millions. Le Gouvernement autrichien remercie sincèrement le Haut-Commissaire et le HCR des efforts inlassables qu'ils déploient pour aider et protéger des millions de personnes qui, sans cet appui, ne pourraient pas vivre en sécurité et dans la dignité. Les violations graves des droits de l'homme, l'oppression politique, les troubles civils, les conflits armés et la guerre déracinent des millions de personnes, qui se trouvent contraintes de quitter leur foyer, séparées de leurs proches et privées de tout moyen de gagner leur vie. Dans l'immense majorité des situations prolongées de déplacement, un règlement politique n'entre guère en ligne de compte.

31. L'Autriche condamne fermement l'agression militaire non provoquée et injustifiée que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine. Elle considère comme nulles et non avenues les tentatives illégales d'annexer le territoire ukrainien. Elle demande à la Fédération de Russie de cesser immédiatement ses opérations militaires, de retirer tous ses contingents du territoire ukrainien et de respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues. Par ailleurs, elle engage toutes les parties au conflit, en particulier la Fédération de Russie, à observer strictement le devoir de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances, ainsi qu'à honorer leur obligation d'accorder un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave et de garantir la sécurité des couloirs humanitaires.

32. L'Autriche exprime sa pleine solidarité avec le peuple ukrainien. Elle assume la responsabilité qui lui incombe d'alléger les souffrances des personnes déplacées d'Ukraine et de leur offrir un sanctuaire. Cela vaut en particulier pour les personnes vulnérables, telles que les femmes, les enfants, les personnes malades et les personnes handicapées. Depuis le début de la guerre, plus de 440 000 personnes déplacées d'Ukraine sont entrées en Autriche et plus de 81 000 d'entre elles ont choisi d'y rester et de s'y faire enregistrer. L'Autriche a également participé à l'évacuation des orphelins, des éducateurs et des enfants dont ceux-ci avaient la charge. Elle s'est engagée à accueillir sur son territoire 2 000 personnes déplacées en Moldavie ainsi que 500 personnes déplacées en Pologne afin d'alléger la charge de ces deux pays. En outre, elle contribue à hauteur de 3,5 millions d'euros aux opérations du HCR en Ukraine.

33. Bien que la guerre sévisse en Europe, le Gouvernement autrichien n'ignore pas que d'autres régions du monde sont en proie à des crises humanitaires et à des situations de déplacement. Il se réjouit que le conflit qui touchait la Côte d'Ivoire depuis vingt ans ait été réglé pacifiquement, ce qui a permis le retour volontaire de plus de 310 000 réfugiés ivoiriens. En 2022, l'Autriche a financé les activités du HCR au Niger, en Libye, en Tunisie et en Afghanistan, ainsi que dans les pays limitrophes qui accueillent des réfugiés afghans, en particulier la République islamique d'Iran et le Pakistan. Les pays en développement accueillent la grande majorité des réfugiés et le Gouvernement autrichien les remercie de leur solidarité et de leur générosité. Les contributions financières que l'Autriche verse au HCR s'élèvent à 17,8 millions de dollars.

34. L'Autriche se réjouit que l'égalité femmes-hommes soit au cœur de l'action du HCR. Elle le félicite donc de donner la priorité aux mesures qui visent à protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et fondée sur le genre et à garantir leur accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Elle apprécie que le HCR veille à la scolarisation des enfants et des jeunes déplacés et apatrides, et qu'il réserve une aide ciblée aux enfants réfugiés ayant un handicap, lesquels sont exposés à un risque d'abandon scolaire accru en raison de la pandémie de COVID-19.

35. Le Gouvernement autrichien approuve pleinement l'action menée par le HCR pour protéger les personnes LGBTIQ+ déplacées de force et apatrides et s'inquiète vivement de ce que des États refusent ou soient incapables de protéger ces personnes contre les violences



et les mauvais traitements. En tant que partie à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et à la Convention relative au statut des apatrides, et en sa qualité que membre du Groupe des Amis de la campagne « I Belong », l'Autriche est favorable à toutes les démarches visant à éliminer l'apatridie. Elle est entièrement favorable à l'adoption de la conclusion sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale qui a été rendue par le Comité exécutif.

36. En 2022, l'Autriche s'est placée au deuxième rang des pays membres de l'Union européenne pour le nombre de demandes d'asile traitées et le nombre de réfugiés acceptés par habitant. Elle a déjà accordé l'asile à près de 8 000 réfugiés, une protection complémentaire à plus de 11 000 personnes et le droit de rester pour des raisons humanitaires à plus de 12 000 personnes.

37. **M. Mac Aodha** (Irlande) dit que son gouvernement soutient sans réserve le Haut-Commissaire et son équipe. Tout au long de son mandat au Conseil de sécurité, l'Irlande a adopté une position de principe forte, fondée sur la consolidation de la paix, le renforcement de la prévention et l'établissement des responsabilités.

38. Au début de l'année 2022, tous les États étaient déjà en proie à de grandes difficultés en raison des effets de la pandémie de COVID-19 et des multiples crises complexes sévissant dans le monde. Outre qu'elle a eu une incidence directe et dévastatrice sur l'Ukraine, l'invasion non provoquée et injustifiée lancée par la Fédération de Russie a aussi eu des répercussions sur les approvisionnements mondiaux et a entraîné une hausse du coût des denrées alimentaires et du carburant dans le monde entier.

39. Les personnes forcées d'abandonner leur foyer ont été les plus touchées par ces chocs supplémentaires. Le chiffre stupéfiant de plus de 100 millions de personnes déplacées risque d'occulter la dure réalité, à savoir que les vies de ces personnes sont en jeu du fait de circonstances indépendantes de leur volonté. L'écrasante majorité des personnes qui fuient des conflits ou d'autres crises s'éloignent le moins possible de chez elles et vont dans des pays voisins, dont la plupart sont en développement. En cas de nécessité, les États sont tenus d'aider les pays d'accueil, lesquels ne doivent pas être victimes de leur générosité. Il faut également donner aux réfugiés la possibilité de poursuivre leur route, dans le cadre d'un retour sûr et volontaire ou d'une réinstallation.

40. L'Irlande veut participer à l'intervention requise. Les financements qu'elle verse au HCR sont en hausse et les ressources de base qu'elle lui octroie sont plus élevées que jamais. Plus des deux tiers de ces fonds ne sont pas préaffectés ou le sont de manière non contraignante. L'Irlande entend poursuivre son partenariat avec le HCR afin d'améliorer la fourniture de l'aide humanitaire, conformément aux engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Elle a financé l'intervention du HCR face à certaines crises, notamment en Afghanistan, au Bangladesh, en Ouganda et en Jordanie. Elle a mobilisé des ressources supplémentaires, plutôt que des fonds existants, pour apporter une aide rapide à l'Ukraine.

41. Des travailleurs humanitaires ont été pris pour cible, enlevés et tués alors qu'ils exerçaient leur métier dans des contextes de conflit. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les parties à un conflit armé qui s'en prennent à des intervenants humanitaires et utilisent la famine et le déni d'accès à l'aide humanitaire comme arme contre les civils. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. L'Irlande salue le personnel du HCR qui, dans des situations très périlleuses, s'efforce de protéger les personnes déplacées.

42. **M<sup>me</sup> Haque** (Bangladesh) dit que la détérioration de la situation des réfugiés est un sujet de vive préoccupation. Les pays en développement portent l'essentiel du fardeau lié à la crise mondiale des réfugiés. Une situation de réfugié prolongée empêche sérieusement le pays hôte de progresser sur la voie du développement et de la prospérité. Dans ce contexte, il est absolument nécessaire de renforcer la coopération internationale et l'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées de force et à leurs communautés d'accueil. Il faut faire preuve d'une grande solidarité mondiale et appliquer strictement le principe du partage des charges.

43. Mise en lumière par la pandémie de COVID-19, la vulnérabilité des réfugiés, des personnes déplacées de force et de leurs communautés d'accueil a été exacerbée par l'apparition de nouveaux conflits et d'une crise alimentaire et énergétique. C'est pourquoi il convient de chercher des solutions durables, car elles constituent la seule voie possible. Il faut redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la situation et instaurer dans les pays d'origine des conditions propices à un retour sûr, méthodique et volontaire. Il est donc décevant que, dans son programme de travail, le HCR accorde si peu d'importance à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées de force ; or il est essentiel que le HCR joue un rôle concret à cet égard, en particulier en procédant à des rapatriements volontaires.

44. Le Bangladesh accueille plus d'un million de Rohingya qui ont été déplacés de force du Myanmar. Il leur fournit l'aide humanitaire nécessaire, malgré de nombreuses difficultés et un manque de ressources, à l'heure où presque tous les pays du monde subissent une récession économique. Il a mis en place des programmes éducatifs menés dans la langue des Rohingya, ainsi que divers projets de renforcement des capacités. Le Gouvernement bangladais a construit de vastes camps dotés d'installations modernes dans le district de Noakhali pour accueillir environ 100 000 Rohingya. Quelque 30 000 d'entre eux se sont volontairement déplacés dans cette zone. Le Bangladesh apprécie sa collaboration avec le HCR et la communauté internationale sur la question des Rohingya, mais il est gravement préoccupé par le déficit de financement du Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya, qui fait manifestement peser une charge supplémentaire sur le pays hôte.

45. Le séjour prolongé des Rohingya à Cox's Bazar a déjà mis en péril la situation sociale, environnementale, économique et écologique ainsi que les conditions de sécurité dans la région. La hausse alarmante de la criminalité parmi les Rohingya, y compris le trafic de drogue et la traite des personnes, menace la stabilité régionale. C'est le Myanmar qui a provoqué la crise des Rohingya et c'est à lui de la régler. Comme le Haut-Commissaire l'a souligné à juste titre, il incombe au pays d'origine d'instaurer des conditions propices à un rapatriement sûr, méthodique et volontaire. Le Bangladesh a fait tout son possible pour résoudre la crise, en communiquant avec le Myanmar et avec d'autres pays concernés. Cependant, comme le Myanmar viole de manière flagrante les accords bilatéraux et ses engagements internationaux, pas un seul Rohingya n'a pu regagner son pays au cours des cinq dernières années. Malheureusement, la question des Rohingya est occultée par l'agitation politique qui règne au Myanmar. La communauté internationale semble avoir détourné son attention du problème des Rohingya pour se concentrer sur la crise politique. Une telle attitude sapera les efforts visant à rendre justice à cette population. La communauté internationale devrait jouer un rôle proactif et prendre des mesures utiles pour garantir le retour sûr, volontaire et digne des Rohingya au Myanmar. Par ailleurs, le Gouvernement bangladais exhorte le HCR à intensifier ses activités dans l'État rakhine afin d'instaurer des conditions propices au rapatriement.

46. Le Gouvernement bangladais demande au Haut-Commissaire de remédier aux déséquilibres chroniques en matière de représentation géographique aux différents échelons professionnels du HCR, en recrutant sur le plan international davantage de personnel issu de pays sous-représentés. La délégation bangladaise participera activement au Forum mondial sur les réfugiés prévu en 2023.

47. **M. Ayala** (Colombie) dit que son gouvernement accepte l'invitation qui lui a été faite de coorganiser le Forum mondial sur les réfugiés, manifestation qui permettra aux réfugiés de faire entendre leur voix. Il félicite les pays qui ont convié une personne réfugiée à rejoindre leur délégation et recommande à son propre gouvernement d'en faire autant à l'avenir. L'Amérique latine est confrontée à de nouvelles difficultés que seule la coopération internationale permettra de surmonter. Le Gouvernement colombien s'emploie à mettre en œuvre les politiques publiques convenues dans la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection et espère pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale en vue de la Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens, qui se tiendra en 2023. Les États se partagent la responsabilité d'accorder le statut de réfugié aux personnes qui en ont besoin. Dans le même temps, il est nécessaire de favoriser l'intégration socioéconomique de ces personnes, de

renforcer les capacités des communautés d'accueil et de chercher des solutions durables. Pour sauvegarder efficacement les droits des réfugiés, il est donc essentiel de promouvoir une approche globale fondée sur les droits de l'homme. Une personne qui quitte son pays d'origine n'est pas subitement privée de ses droits humains. Les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des migrants et des réfugiés sont donc inacceptables. Traiter ces personnes comme des criminels est une violation des droits de l'homme. La détention de migrants est intolérable. L'intérêt supérieur des enfants qui franchissent une frontière doit toujours rester prioritaire.

48. Ces dernières années, sans y avoir été préparée, la Colombie est devenue l'un des pays accueillant le plus de réfugiés et de migrants en transit. Plutôt que de considérer la migration comme un problème ou une menace pour la sécurité, elle y a vu une chance et un investissement dans un avenir meilleur, tant pour les communautés d'accueil que pour les migrants. Avec l'appui du HCR, elle a donc accordé une protection temporaire à 1,4 million de Vénézuéliens, régularisant ainsi leur statut et protégeant leurs droits. La question s'est alors posée de savoir comment garantir au mieux l'exercice de ces droits. Le rétablissement des relations diplomatiques et consulaires entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela ainsi que la réouverture de la frontière profiteraient grandement aux populations vivant de part et d'autre de celle-ci et faciliteraient le passage d'un pays à l'autre. Le Gouvernement colombien espère pouvoir compter sur une aide supplémentaire du HCR pour traiter rapidement les demandes d'asile. Il est fermement résolu à donner effet à la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée en 1984, et il invite les autres pays de la région à appliquer des critères plus larges et plus souples à l'octroi du droit d'asile. La Colombie garantit le droit d'asile.

49. Il est inquiétant de constater qu'un nombre croissant de migrants et de réfugiés passent par le bouchon du Darién. Rien qu'en 2022, 151 000 personnes ont tenté de franchir cette forêt, qui est l'une des plus inhospitalières de la planète. Des femmes enceintes, des enfants et des personnes âgées ont entrepris ce périlleux voyage à travers la jungle. L'orateur demande à la communauté internationale et au HCR de coopérer plus étroitement avec la Colombie en vue d'accélérer l'échange d'informations entre les pays d'origine, de transit et de destination, afin d'éviter que des migrants désireux de rejoindre l'Amérique du Nord ne soient amenés par la ruse à pénétrer dans la région du Darién.

50. **M. Jgenti** (Géorgie) dit que son gouvernement condamne les bombardements indiscriminés auxquels la Fédération de Russie procède en Ukraine, faisant des victimes parmi les civils. Il salue l'action menée par le HCR pour alléger les souffrances de plus de 18 millions d'Ukrainiens déplacés de force, ainsi que l'intervention des États qui les accueillent. La Géorgie vient en aide à plus de 28 000 Ukrainiens, dont 2 100 enfants qui sont inscrits dans ses écoles. Le Gouvernement géorgien garantit une procédure d'asile efficace et fournit une aide socioéconomique aux personnes relevant de la compétence du HCR. Il apprécie vivement que le HCR contribue à satisfaire les besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit, y compris en aidant à améliorer le système d'asile géorgien et à élaborer des politiques efficaces relatives aux réfugiés. La Géorgie a renforcé ses cadres législatif et institutionnel et respecte scrupuleusement la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole relatif au statut des réfugiés. Elle mène actuellement des travaux visant à harmoniser sa législation en matière d'asile avec celle de l'Union européenne. Depuis 2012, elle a accordé une protection internationale à plus de 2 000 demandeurs d'asile. Par ailleurs, elle propose une formation professionnelle aux réfugiés, aux personnes admises pour des raisons humanitaires et aux personnes titulaires du statut humanitaire.

51. En raison du nettoyage ethnique auquel la Fédération de Russie se livre dans certaines parties de la Géorgie, plus d'un demi-million de Géorgiens ont été forcés de quitter leur foyer et n'ont pas encore pu rentrer chez eux à ce jour ; la destruction que la Fédération de Russie continue de semer dans les zones occupées expose de nombreuses personnes au risque de déplacement interne. La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la Fédération de Russie avait violé le droit international, y compris le droit de retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et a conclu que la Fédération de Russie était tenue d'autoriser les personnes d'origine géorgienne à rentrer chez elles. Cet arrêt a été étayé par la décision prise par la Cour pénale internationale de délivrer des mandats d'arrêt à l'égard de personnes responsables de crimes de guerre commis pendant le conflit de 2008

entre la Géorgie et la Fédération de Russie. Les discussions internationales de Genève revêtent donc une grande importance et le HCR joue un rôle essentiel au sein du groupe de travail qui se penche sur les questions humanitaires dans le cadre de ce processus. En outre, dans sa résolution annuelle sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali, l'Assemblée générale reconnaît le droit de ces personnes de rentrer chez elles. Le Gouvernement géorgien donnera la priorité à l'intégration socioéconomique de ces personnes jusqu'à ce que ce droit soit réalisé.

52. **M. Dávalos** (Équateur) dit que son gouvernement partage les préoccupations exprimées au sujet de la hausse du nombre de personnes déplacées de force en raison de graves crises humanitaires. La communauté internationale doit adopter des mesures pour remédier aux inégalités et à la vulnérabilité qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 et pour garantir la sécurité, les droits et la dignité des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes apatrides et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Au vu de ces difficultés et du caractère prolongé de nombreuses crises de réfugiés, il faut renforcer le partage des responsabilités et la solidarité entre les États et apporter un appui adéquat et prévisible aux pays d'accueil afin que la protection, l'aide et les solutions soient gérées de manière plus efficace et équitable. Il est essentiel que le HCR assiste les États au moyen de démarches innovantes, multidimensionnelles et inclusives qui privilégient les solutions durables et tiennent compte des besoins des communautés d'accueil. De leur côté, les États Membres doivent appuyer le HCR en augmentant les financements et en nouant des partenariats stratégiques entre les secteurs public et privé, la société civile, le milieu universitaire et d'autres acteurs.

53. Le HCR a aidé l'Équateur à remplir ses obligations en matière de protection internationale. À l'heure actuelle, le pays accueille un nombre record de 74 000 réfugiés, dont la plupart sont colombiens, ainsi que 502 000 migrants et réfugiés vénézuéliens, qui bénéficient d'un accès gratuit aux services de base et dont 220 000 ont le statut de migrant en situation régulière. Le processus de régularisation s'appuie sur une stratégie favorisant l'inclusion socioéconomique et la création d'emplois, ainsi que sur des mesures de lutte contre la discrimination et la xénophobie. La Plateforme de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants du Venezuela a permis au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) d'intervenir face à la crise ; cette action demande l'appui résolu et prévisible de la communauté internationale. En outre, l'Équateur a encouragé la recherche de solutions dans le cadre du Processus de Quito sur la mobilité humaine des nationaux vénézuéliens dans la région. S'il est déterminé à progresser dans les domaines de la protection et des solutions durables, il doit aussi pouvoir compter sur la coopération et la solidarité internationales avec les réfugiés, les migrants et les communautés d'accueil, conformément au principe de responsabilité partagée.

54. **M<sup>me</sup> Galea** (Malte) dit que le règlement à long terme de la crise des réfugiés déclenchée par la guerre en Ukraine n'interviendra que si la Fédération de Russie met fin aux hostilités et replie ses forces armées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Gouvernement maltais condamne avec la plus grande fermeté les bombardements de civils et d'infrastructures civiles en Ukraine. La situation en Afghanistan requiert elle aussi une attention immédiate ; le groupe qui contrôle le pays bafoue les droits humains, en particulier ceux des femmes et des jeunes filles, ce qui constitue un facteur de répulsion majeur. Les ressortissants afghans forment le plus grand groupe de demandeurs d'asile dans l'Union européenne et les pays associés. En outre, la situation en Méditerranée centrale reste précaire, car l'instabilité dans des pays comme la Libye entraîne une forte hausse du nombre de réfugiés. En tant que petit pays, Malte a donc de grandes difficultés à traiter les demandes d'asile reçues à ce jour, dont le nombre dépasse les 600.

55. Malte plaide activement pour des systèmes qui garantissent un partage des charges et des responsabilités, ainsi que pour la mise en place d'un dispositif de réinstallation prévisible. Elle se félicite de l'aide à la réinstallation fournie par des États Membres. Elle continue de collaborer avec ses partenaires de l'Union européenne autour du nouveau pacte sur la migration et l'asile afin de maintenir un équilibre entre solidarité et responsabilité dans la gestion des flux migratoires. Le Gouvernement maltais a progressé dans la mise en œuvre des engagements en matière d'intégration des migrants qu'il a pris lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019. Il agit notamment dans le cadre de la campagne « I Belong », qui

visé à organiser des cours de langue et de culture, et de l'initiative « Turning the Tables », qui permet aux réfugiés d'élaborer des propositions politiques.

56. **M. Hovhannisyan** (Arménie) dit que son pays accueille des dizaines de milliers de personnes relevant de la compétence du HCR. En 2022, les personnes déplacées du Haut-Karabakh et les réfugiés syriens ont été rejoints par des personnes de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ainsi que par plusieurs milliers de personnes récemment déplacées à la suite de l'attaque injustifiée que l'Azerbaïdjan a lancée sur le territoire arménien. Le Gouvernement arménien collabore étroitement avec le HCR pour gérer ces difficultés. Avec l'aide de l'Union européenne, il prévoit une vaste restructuration du système d'accueil des réfugiés, qui vise à renforcer les capacités du pays en matière de gestion de l'asile et des migrations et à moderniser son cadre législatif et réglementaire. Il mène également des réformes institutionnelles, notamment aux fins de la numérisation et de la simplification du système de gestion des migrations.

57. La mise en place d'une représentation du HCR dans le sud de l'Arménie permettra de venir en aide à des dizaines de milliers de personnes déplacées de force depuis le Haut-Karabakh. Cependant, le Gouvernement azerbaïdjanais continue, sous des prétextes politiques, d'empêcher le HCR d'assister les personnes d'ascendance arménienne déplacées dans le Haut-Karabakh. Conformément au paragraphe 7 de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 sur le cessez-le-feu, le HCR a l'autorisation d'accéder au Haut-Karabakh ; cette intervention doit être fondée sur l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance et exclure toute discrimination et atteinte aux droits de l'homme. Il est regrettable que la représentation de l'Azerbaïdjan ait politisé les réunions du Comité exécutif en glorifiant une fois de plus la guerre. Le Gouvernement arménien conteste les faits grossièrement exagérés et déformés qui ont été avancés par la représentation azerbaïdjanaise, notamment en ce qui concerne la pose de mines dans le Haut-Karabakh. En réalité, il a communiqué toutes les informations sur les champs de mines qui étaient en sa possession, comme l'ont reconnu de hauts responsables azerbaïdjanais. En outre, la Cour internationale de Justice a conclu que l'Azerbaïdjan n'avait fourni aucune preuve du comportement allégué de l'Arménie en ce qui concerne les mines terrestres. Par ses assertions, la représentation azerbaïdjanaise a cherché à tromper la communauté internationale et le public azerbaïdjanais, en vue de dissimuler les manquements de son propre gouvernement.

58. **M<sup>me</sup> Werdaningtyas** (Observatrice de l'Indonésie) dit que les situations humanitaires de plus en plus complexes, les conflits, les catastrophes climatiques et les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'intervention humanitaire sont des facteurs dont la conjonction a entraîné un nombre record de déplacements forcés. À cet égard, elle souhaite souligner trois points essentiels. Premièrement, les principes d'humanité et de non-refoulement doivent être respectés. Alors que plusieurs pays violent le droit à la vie en appliquant des politiques de refoulement, l'Indonésie est allée au-delà de ses obligations en sauvant près de 700 réfugiés en mer entre 2020 et 2022. Il faut mener une action commune pour veiller à ce que les réfugiés ne s'engagent pas sur des voies de migration maritime périlleuses et pour les protéger des traitements inhumains et de l'exploitation. Le Gouvernement indonésien collabore étroitement avec le HCR et l'OIM pour répondre aux besoins essentiels de quelque 13 000 réfugiés qui transitent actuellement par l'Indonésie et coopère avec des dispositifs régionaux tels que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

59. Deuxièmement, l'importance du partage des charges et des responsabilités doit être reconnue. La plupart des réfugiés sont accueillis dans des pays en développement et plus d'un quart d'entre eux obtiennent l'asile dans des pays parmi les moins avancés. Face à ce déséquilibre, il faut continuer d'appliquer les principes pertinents énoncés dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Les parties à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole relatif au statut des réfugiés doivent honorer leurs engagements et leurs obligations. Troisièmement, l'Indonésie collabore avec le HCR pour trouver des solutions durables, y compris des procédures rapides de rapatriement et de réinstallation. Le Gouvernement indonésien espère que les pays de réinstallation habituels continueront de donner une suite favorable aux demandes en ce sens, malgré les afflux récents de réfugiés. Il octroie de manière équitable une aide aux réfugiés du monde entier, y compris aux personnes déplacées en raison de conflits prolongés. Il est donc favorable à ce que le HCR élargisse sa base de

donateurs en vue d'alléger la charge qui pèse sur les pays d'accueil. L'établissement d'une paix et d'une sécurité durables finira par briser le cycle des déplacements.

60. **M<sup>me</sup> Erçelik Vandeweyer** (Türkiye) dit que son pays se trouve à la croisée de grands flux de demandeurs d'asile et de réfugiés d'origines diverses, que son Gouvernement aide généreusement. Depuis près de dix ans, la Türkiye a accueilli plus de réfugiés que tout autre pays, à savoir plus de 4 millions de personnes au total. La plupart de ces réfugiés sont des Syriens, qui bénéficient notamment de services de santé et d'éducation. En outre, le Gouvernement turc apporte, au-delà de la frontière avec la République arabe syrienne, une protection et une aide humanitaire à 5 millions de personnes qui vivent dans des conditions éprouvantes et ont été oubliées par la communauté internationale. La Türkiye a également accueilli près de 500 000 Ukrainiens déplacés en raison de la guerre dans leur pays, auxquels elle fournit une aide humanitaire et un abri au sein et en dehors de son territoire. Elle poursuivra son action diplomatique pour trouver une issue au conflit. Néanmoins, la situation en Ukraine ne doit pas occulter la nécessité d'appuyer et de financer l'intervention face à la crise en Afghanistan ; il est crucial de maintenir un dialogue limité avec le groupe qui contrôle ce pays pour remédier aux problèmes humanitaires et prévenir de nouveaux flux de migration irrégulière.

61. L'évolution de la situation dans la région où se trouve la Türkiye appelle une coopération étroite et efficace en matière de migration, et notamment un partage juste et équitable des charges. L'externalisation des procédures d'asile, les refoulements et le transfert des responsabilités internationales à des pays tiers mettent en péril la vie de milliers de personnes innocentes et sont donc inacceptables. En particulier, l'Union européenne doit empêcher les autorités grecques de procéder à des refoulements sur terre et en mer, cesser d'impliquer l'Agence européenne de garde frontières et de garde-côtes (Frontex) dans ces opérations et amener les responsables à rendre compte de leurs actes. Le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés est une solution durable importante. La plupart des Syriens seraient prêts à rentrer chez eux s'ils estimaient que leur pays était sûr ; en effet, plus de 500 000 personnes sont déjà retournées dans les zones contrôlées par l'opposition. Le Gouvernement turc s'efforcera d'agir à cet égard sur le plan politique, mais a besoin de l'appui politique et financier d'autres sources. La communauté internationale doit également jouer son rôle en augmentant les quotas de réinstallation.

62. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), saluant l'octroi de protections temporaires par le Gouvernement colombien, dit qu'il faut œuvrer dans le cadre de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection pour diversifier les moyens de remédier aux déplacements forcés dans les Amériques. Le rétablissement des relations diplomatiques et consulaires entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela profiterait aux réfugiés et aux migrants. Le Haut-Commissaire se félicite également de l'élargissement des services fournis aux nombreux réfugiés et migrants vénézuéliens dont le statut a été régularisé en Équateur. Le HCR doit continuer de mobiliser des ressources internationales pour appuyer l'action menée par la Colombie, l'Équateur et d'autres pays de la région.

63. Les travaux que l'Irlande a entrepris au Conseil de sécurité pour mettre en avant les besoins des groupes vulnérables sont bienvenus, tout comme l'augmentation de ses contributions au HCR, ainsi que l'accent qu'elle met sur la prévention des violations du droit humanitaire international et sur la protection du personnel humanitaire. Les efforts consentis par le Gouvernement autrichien pour accueillir les réfugiés d'Ukraine sont louables. Compte tenu du manque de financement, les progrès réalisés en matière d'éducation des réfugiés risquent d'être réduits à néant. Si le nombre très élevé de demandes d'asile reçues par le Gouvernement autrichien s'explique en partie par la situation géographique du pays, il témoigne aussi de l'efficacité de son système. C'est pourquoi le Gouvernement autrichien doit poursuivre son action en la matière.

64. Le Haut-Commissaire partage l'avis de la représentante de Malte, estimant qu'il faut trouver un juste équilibre entre solidarité et responsabilité dans l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres personnes en quête de protection. Il espère qu'une solution se dégagera du débat complexe qui est en cours sur la question en Europe, région qui a déjà prouvé son aptitude à gérer des flux massifs. Le HCR continuera de participer aux discussions internationales de Genève et d'aider la Géorgie à accroître sa capacité de gestion des flux de

réfugiés. Il fournit une assistance similaire à l'Arménie et, bien qu'il soit prêt à jouer son rôle au titre du paragraphe 7 de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 sur le cessez-le-feu, les parties concernées doivent d'abord s'entendre sur les modalités.

65. Malgré une situation très difficile, l'accueil que le Bangladesh réserve aux réfugiés rohingya est louable. Le HCR continuera d'œuvrer au Myanmar pour instaurer les conditions nécessaires au retour de ces réfugiés. Le Haut-Commissaire partage les préoccupations exprimées par la représentante du Bangladesh concernant le déficit de financement du Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingyas. Si la recherche de solutions constitue une part très importante de l'action que le HCR mène en faveur des Rohingyas, cet objectif est le plus difficile à atteindre. Le Gouvernement indonésien doit poursuivre ses travaux en matière de sauvetage et de débarquement dans le cadre du Processus de Bali, auquel le HCR continuera de participer, en espérant qu'une attention accrue soit accordée à la protection des réfugiés. Le Haut-Commissaire prend note de l'appel lancé par l'observatrice de l'Indonésie en faveur de l'augmentation des quotas de réinstallation des réfugiés.

66. **M<sup>me</sup> Mambetova** (Observatrice du Kirghizistan) dit que son pays, avec l'aide du HCR, a réalisé de grands progrès depuis son adhésion à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole relatif au statut des réfugiés. En revanche, le Gouvernement du Tadjikistan a violé le droit à la vie lors de sa récente agression non provoquée contre le Kirghizistan, et ce en dépit des accords de paix en vigueur et de l'histoire et de la culture communes des deux pays. Ces attaques lancées contre des civils et des infrastructures civiles ont fait de nombreux morts et encore plus de blessés et de déplacés. L'aide reçue à ce jour de la part des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux est la bienvenue. L'oratrice exhorte la communauté internationale à apporter un appui supplémentaire pour parer au déclin de la situation et contribuer à la reconstruction. Le HCR et la communauté internationale doivent également venir en aide aux nombreuses personnes d'ascendance kirghize qui, expulsées du Tadjikistan pendant le conflit en raison de leur appartenance ethnique, sont maintenant réfugiées. Le Tadjikistan doit cesser de persécuter ce groupe.

67. **M. Ben Cheikh** (Tunisie) dit que son gouvernement remercie le Haut-Commissaire de l'action qu'il mène pour alléger les souffrances des réfugiés et mobiliser l'aide internationale aux fins de leur protection à long terme. Le nombre colossal de personnes déplacées et de demandeurs d'asile à travers le monde révèle l'ampleur des difficultés auxquelles la communauté internationale fait face quand il s'agit de chercher des solutions durables et de mobiliser des fonds et ressources adéquats pour répondre aux besoins de l'ensemble des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La délégation tunisienne est satisfaite des mesures prises dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Toutefois, elle souligne la nécessité de partager les charges et, dans ce contexte, demande aux organisations de la société civile et aux États de redoubler d'efforts en faveur du rapatriement, d'assumer leur responsabilité collective dans la recherche de solutions durables et de faire preuve de solidarité. L'aide humanitaire et l'aide au développement doivent aller de pair et remédier à long terme aux problèmes sociaux, environnementaux et sanitaires auxquels font face les pays de transit.

68. La Tunisie s'engage à appliquer les dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et celles du droit international humanitaire. Elle ne ménagera donc aucun effort pour instaurer les conditions nécessaires à l'accueil des réfugiés. En tant que membre du Conseil de sécurité pendant la période 2020-2021, elle a proposé un certain nombre d'initiatives pour lutter contre la pandémie de COVID-19. L'une des mesures qu'elle a prises à cet égard a été de prolonger le permis de séjour des résidents étrangers les plus vulnérables et d'autres groupes vulnérables. La Tunisie fait tout ce qui est en son pouvoir pour intégrer les réfugiés et les demandeurs d'asile dans son système de protection sociale. Elle a inscrit les droits des réfugiés dans de nouveaux chapitres de sa constitution.

69. **M. Loum** (Sénégal) dit qu'en raison des conflits et de l'instabilité, les populations de nombreux pays du monde font face à de multiples défis qui sont difficiles à relever. À cela s'ajoutent le réchauffement climatique et les menaces sanitaires et sécuritaires qui poussent les personnes à se déplacer ou à fuir leur pays, parfois au péril de leur vie. Il est plus que nécessaire d'œuvrer ensemble pour apaiser les tensions et les conflits, de trouver des solutions aux problèmes sanitaires dans le monde, de réduire les inégalités persistantes et de

redonner un sens au multilatéralisme. Cette approche permettra aux citoyens qui veulent rester dans leur pays d'y vivre en toute sécurité et aidera également les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés à mener une vie saine et paisible grâce à une bonne intégration. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie d'insertion, le Sénégal veille à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les personnes menacées d'apatridie jouissent de tous leurs droits fondamentaux ; de plus, il les inclut dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent. Un atelier de haut niveau a été organisé en 2021 en vue de l'élaboration du Plan national d'action pour l'éradication de l'apatridie, conformément aux engagements pris par le Sénégal lors du débat de haut niveau sur l'apatridie tenu en 2019. En outre, la loi n° 2022-01 portant statut des réfugiés et apatrides a mis en place un système normatif et institutionnel permettant d'assurer une protection efficace de ces personnes. La Commission nationale de gestion des réfugiés et des apatrides a été créée à cet effet. La nouvelle loi consacre le droit au regroupement familial dès lors que l'un des membres de la famille a déjà obtenu l'asile. Le bénéficiaire du statut de réfugié ou d'apatride a le droit d'acquiescer la nationalité sénégalaise suivant les conditions prévues par la loi et a les mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux dispensés dans le cadre de la couverture maladie universelle, la liberté de culte, l'accès à la justice, y compris l'assistance judiciaire, et l'accès aux services sociaux de base. À la fin de 2021, une campagne de sensibilisation menée conjointement avec le HCR a permis d'enregistrer près de 12 000 demandes de carte d'identité de réfugié. Le Gouvernement sénégalais prépare actuellement deux mesures qui visent à moderniser l'enregistrement des faits d'état civil des réfugiés et à signer un accord pour l'établissement de titres de voyage pour les réfugiés. Le principe de non-refoulement est dûment respecté par les autorités sénégalaises, conformément à la législation nationale et aux conventions et accords internationaux dont le Sénégal est signataire.

70. **M<sup>me</sup> Atteya** (Égypte) dit que son gouvernement s'inquiète vivement du fait que les crises humanitaires causées par des conflits ou par les effets des changements climatiques dans diverses régions du monde forcent un nombre croissant de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR à abandonner leur foyer. L'Égypte accueille plus de 283 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, dont la plupart proviennent de régions touchées par une crise prolongée. La stratégie égyptienne en matière de réfugiés et de demandeurs d'asile repose sur trois grands principes, à savoir le respect des droits de l'homme, l'adoption d'une approche unique des questions relatives aux réfugiés et le fait de ne laisser personne de côté. Malgré le lourd bilan de la pandémie de COVID-19 et toute une série de difficultés économiques complexes, le Gouvernement égyptien a continué, lors de chaque intervention menée au niveau national face à ces conjonctures désastreuses, de tenir compte des réfugiés et a mis en place des dispositifs innovants pour améliorer leur protection. La Plateforme conjointe pour les migrants et les réfugiés a notamment pour objectif de développer le partenariat entre le Gouvernement égyptien et les organismes des Nations Unies afin de réduire l'écart entre les ressources disponibles et les besoins des personnes déplacées. Elle a aussi pour but de mobiliser l'aide internationale et de l'orienter vers les besoins prioritaires des migrants, des réfugiés et des communautés d'accueil. Elle repose sur le principe du partage équitable des charges et des responsabilités, et fonctionne selon une approche multipartite axée sur les droits de l'homme et les besoins de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des communautés d'accueil. Toutefois, vu la pénurie chronique de fonds et les responsabilités croissantes assumées par les pays d'accueil, l'Égypte demande à la communauté internationale de fournir un appui qui soit à la hauteur de la générosité dont font preuve ces pays et à adapter son aide aux mesures de développement nationales afin de renforcer la résilience et de garantir des solutions à long terme pour les réfugiés et les communautés d'accueil. L'oratrice encourage les États et les partenaires à approuver les activités futures de la Plateforme conjointe.

71. Les conflits en cours et les situations humanitaires difficiles sont sources d'inquiétude, car ils risquent d'accroître les flux de réfugiés et les mouvements migratoires mixtes dans la région. Il est donc essentiel de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et d'instaurer des conditions favorables aux retours volontaires. L'Égypte héberge le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit, dont l'objectif est d'appuyer les mesures régionales destinées à maintenir la paix et la stabilité afin de traiter la crise des réfugiés de manière globale. Le pays organise également le Forum d'Assouan pour



la paix et le développement durables, dont la visée est de recentrer l'attention sur la prévention des situations de déplacement forcé, plutôt que sur leur gestion. Consciente que l'aggravation de la pénurie d'eau et la dégradation de l'environnement contraignent les populations à se déplacer, la présidence égyptienne de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques préconisera une collaboration avec les autres organismes des Nations Unies concernés par les changements climatiques mondiaux et insistera sur l'adoption d'une démarche internationale plus concertée en vue de lutter contre les effets néfastes du réchauffement climatique, d'accroître la résilience et de privilégier la prévention.

72. Il faut redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables en faveur des réfugiés, soutenir les communautés d'accueil au moyen de ressources non préaffectées et multiplier les possibilités de réinstallation afin de garantir un partage durable et équitable des charges et des responsabilités.

73. **M. Ražnatović** (Monténégro) dit que les urgences humanitaires, dont l'ampleur et le nombre sont sans précédent, viennent s'ajouter à une grave crise alimentaire et énergétique, à un ralentissement économique et à la menace permanente de nouvelles vagues de COVID-19. C'est pourquoi les États doivent prendre des mesures pour mettre fin à ces fléaux et éviter l'apparition de nouveaux conflits et crises, ce qui représente une étape clef de la prévention des déplacements forcés. Il faut faire preuve de solidarité et partager les charges dans le contexte de la fourniture d'une protection et de la recherche de solutions. Sachant que les déplacements sont liés aux changements climatiques et aux conflits armés, l'action pour le climat menée par le HCR est bienvenue. Par ailleurs, le Gouvernement monténégrin adhère pleinement à la conclusion que le Comité exécutif a rendue sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale.

74. L'Europe assiste au déplacement massif d'Ukrainiens en raison de la guerre que la Fédération de Russie mène contre leur pays. Cette agression contre un État souverain et les tentatives d'annexion d'une partie de son territoire méritent d'être condamnées fermement et unanimement, car non seulement elles constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais elles sapent aussi l'ordre mondial fondé sur des règles. À cause des hostilités, plus de 11 millions de personnes ont fui l'Ukraine et plus de 6,2 millions ont été déplacées à l'intérieur du pays. Le Monténégro a ouvert ses frontières aux réfugiés d'Ukraine. Sur les quelque 72 000 Ukrainiens qui sont arrivés au Monténégro, 27 000 y résident actuellement et environ 6 600 ont sollicité une protection internationale. Au début du mois de mars, le Gouvernement a décidé d'accorder aux personnes originaires d'Ukraine une protection temporaire pour une période d'un an et a mis en place un organe de coordination, qui compte un représentant du HCR, pour appliquer cette décision.

75. Le Monténégro veut améliorer sa capacité de fournir une protection et de trouver des solutions durables avec ses partenaires, à savoir le HCR, l'OIM et l'Union européenne. Il a continué de renforcer son système d'asile en signant avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile un plan de coopération pour la période 2022-2023. Il s'emploie à faciliter la réglementation du statut des réfugiés et le retour volontaire des personnes originaires des pays de l'ex-Yougoslavie qui ont été déplacées à l'étranger. Il espère que le Pacte mondial sur les réfugiés sera mis en œuvre avec succès. Il est fier des résultats qu'il a obtenus en matière d'élimination de l'apatridie.

76. Le Gouvernement monténégrin est reconnaissant de l'appui reçu de la part du bureau du HCR au Monténégro et se félicite des progrès réalisés dans le cadre du programme de transformation institutionnelle proposé par le HCR. Le Monténégro fera tout son possible pour rester un partenaire fiable du HCR et contribuer à l'action internationale visant à protéger les personnes relevant de la compétence du HCR.

77. **M<sup>me</sup> Marroquin Mogollón** (Observatrice du Guatemala) dit que son gouvernement est résolu à promouvoir, à protéger et à défendre les droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi qu'à participer à tous les processus faisant suite au Pacte mondial sur les réfugiés. Le Gouvernement guatémaltèque encourage donc le HCR à élargir son programme d'aide en espèces, qui a permis, au premier semestre de 2022, de répondre aux besoins essentiels de plus de 2 000 personnes ayant demandé une protection au Guatemala. La hausse actuelle du nombre de personnes déplacées qui nécessitent une

aide internationale est un problème qu'aucun pays ne pourra braver à lui seul. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, les conséquences des catastrophes naturelles et les effets de l'agression injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie rendent le financement de la coopération internationale d'autant plus nécessaire. Le Guatemala constate que les communautés d'accueil font des efforts considérables pour offrir des possibilités d'emploi décent et fournir des moyens de subsistance durables dans un environnement inclusif. Il est donc fermement résolu à s'impliquer dans le Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS). En août 2022, l'équipe technique nationale qui contribue à la mise en œuvre du MIRPS a actualisé le plan d'action qui définit les priorités pour le Guatemala. En septembre 2022, le Ministre des affaires étrangères a assisté à la manifestation de solidarité internationale de la Plateforme de soutien du MIRPS, coorganisée par le Canada et les États-Unis d'Amérique, en vue de renforcer la protection et de mettre en avant des solutions en faveur des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil en Amérique centrale et au Mexique. Le Gouvernement guatémaltèque attache une grande importance au Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection et attend avec intérêt la visite officielle du Haut-Commissaire assistant chargé des opérations à la fin du mois d'octobre, car ce sera l'occasion de consolider l'alliance stratégique du pays avec le HCR.

78. **M<sup>me</sup> Brančina** (Lettonie) dit que son gouvernement partage les préoccupations du Haut-Commissaire concernant les nombreux problèmes auxquels le monde est confronté. Alors que le seuil alarmant des 100 millions de personnes déplacées de force a été franchi, le mandat du HCR est plus important que jamais. L'invasion militaire non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie a provoqué le plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En lançant des attaques contre des civils et des infrastructures civiles, la Fédération de Russie affiche un mépris flagrant pour le droit international humanitaire et les principes humanitaires. Les effets de l'invasion russe de l'Ukraine se font ressentir non seulement en Europe, mais aussi dans le monde entier, car la déstabilisation des marchés alimentaires et la hausse de l'insécurité alimentaire pourraient bien causer un risque de famine dans de nombreux pays. L'oratrice salue le travail des organismes humanitaires, dont le HCR, qui restent et interviennent en Ukraine, intensifient leurs activités dans les pays limitrophes et s'emploient à lutter contre l'insécurité alimentaire mondiale. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'aide pécuniaire, qui permet d'apporter une réponse souple et directe à des besoins particuliers.

79. La Lettonie a fourni toutes les formes d'assistance possibles aux Ukrainiens déplacés du fait de l'invasion militaire. Elle adopte une approche globale, au titre de laquelle le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les communautés locales œuvrent de concert pour offrir une protection aux réfugiés. Près de 40 000 Ukrainiens qui ont fui la guerre, dont plus de 12 000 enfants, ont été officiellement enregistrés en Lettonie. Aujourd'hui, les Ukrainiens représentent près de 2 % de la population totale de la Lettonie. Le Gouvernement et le peuple lettons continueront d'aider les réfugiés ukrainiens aussi longtemps que nécessaire. Si la plupart de ces réfugiés aspirent à rentrer chez eux et à reconstruire leur pays, ils ne pourront le faire tant que la Fédération de Russie poursuivra son agression. Le seul moyen d'aider le peuple ukrainien et de remédier à l'insécurité alimentaire mondiale est de mettre fin à cette guerre insensée. Le Gouvernement letton demande donc à la Fédération de Russie de cesser immédiatement son recours à la force, de retirer sans condition ses contingents de l'ensemble du territoire ukrainien et d'arrêter ses tentatives d'annexion illégale de régions de l'Ukraine.

80. **M<sup>me</sup> Kayacik** (Observatrice du Conseil de l'Europe) dit que la Fédération de Russie, en raison de son agression contre l'Ukraine, a été privée de son droit de représentation au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette agression a provoqué le plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a des répercussions sur tous les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier sur ceux qui jouxtent l'Ukraine. Les bénévoles, les organisations de la société civile et les municipalités de ces pays ont joué un rôle crucial en apportant leur aide et en faisant preuve de solidarité envers les réfugiés. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains a publié une note d'orientation sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre

l'exploitation et les abus sexuels a publié une fiche pratique sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels. Une autre fiche pratique a aussi été largement diffusée aux fins de la protection des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile contre la violence. Des mesures basées sur le Passeport européen des qualifications des réfugiés ont été prises pour aider les réfugiés ukrainiens à trouver des moyens de poursuivre leurs études et de travailler. Le Conseil de l'Europe a également mis en place une aide psychologique et proposé des conseils sur la prise en charge de type familial des enfants non accompagnés et de ceux qui ont été séparés de leurs parents. La Banque de développement du Conseil de l'Europe continue d'apporter un appui non négligeable aux pays confrontés à une arrivée massive de réfugiés.

81. En 2022, l'oratrice a effectué des missions d'établissement des faits en Slovaquie, en Tchéquie, en Pologne et en République de Moldova. L'objectif était de garantir la fourniture de l'aide nécessaire aux personnes vulnérables, conformément au Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Le Conseil de l'Europe et le HCR organisent des activités de suivi conjointes dans les pays visités. Les deux organismes coopèrent également en vue de protéger les droits humains de tous les réfugiés, quel que soit leur pays d'origine. À cette fin, le Comité des Ministres a adopté la recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, la recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, ainsi que la recommandation CM/Rec(2022)21 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

82. Les travaux du Conseil de l'Europe sont fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme et les Conventions de Genève. Le constat qui s'impose une fois de plus, dans le contexte de l'actuelle crise des réfugiés, est que l'action conjointe des organisations fait leur force et leur efficacité.

83. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le HCR poursuivra bien évidemment ses travaux au Guatemala, notamment pour consolider les institutions chargées de gérer les flux migratoires et celles venant en aide aux personnes les plus vulnérables. Il convient de la nécessité d'augmenter le nombre de membres du MIRPS et d'accroître l'appui international dont bénéficie ce dispositif. Il est très préoccupé par les tensions et le conflit à la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan, ainsi que par la hausse rapide du nombre de personnes déplacées. Toutefois, il pense que la situation s'est apaisée et que certaines personnes déplacées sont retournées chez elles. Le HCR a accru sa capacité d'aide humanitaire du côté kirghize de la frontière. L'orateur remercie le Kirghizistan des précieux efforts qu'il déploie pour réduire les cas d'apatridie. Il remercie également le Sénégal d'avoir rappelé qu'il fallait redonner un sens au multilatéralisme et d'avoir décrit les mesures prises par son gouvernement pour inclure et intégrer les réfugiés. C'est avec intérêt qu'il a pris connaissance de l'approche adoptée par l'Égypte pour accueillir un très grand nombre de personnes et de l'importance que la position géographique, le rôle historique et la tradition du pays ont revêtue à cet égard. La Plateforme conjointe pour les migrants et les réfugiés pourrait être une instance très utile pour débattre de ces deux questions. Le Haut-Commissaire se réjouit que l'Égypte, en tant qu'hôte de la Conférence des Parties, soulignera le lien crucial entre les urgences climatiques et les déplacements. Il partage l'avis de la Tunisie en ce qui concerne la nécessité de trouver plus de ressources, de partager les responsabilités avec les pays de transit et de les aider davantage. Il a été frappé par le grand nombre de réfugiés accueillis au Monténégro et en Lettonie. Compte tenu des mouvements migratoires mixtes qui traversent la sous-région, il est très opportun que le Monténégro ait entrepris de collaborer avec l'Union européenne pour améliorer son système d'asile. L'orateur assure la Lettonie que le HCR l'aidera à faire face à l'arrivée massive d'Ukrainiens. Il y a déjà lieu de planifier le rapatriement de ces personnes, même si les circonstances actuelles ne sont pas propices à un retour prochain. Le Conseil de l'Europe est un partenaire précieux qui fournit un appui aux pays accueillant des réfugiés ukrainiens. Il mène également une action très utile de lutte contre la traite des femmes et des filles. Le Haut-Commissaire apprécie grandement l'hospitalité dont la Türkiye fait preuve de longue date, particulièrement à l'égard des réfugiés de la République arabe syrienne, et ce malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre pour garantir leur accès aux services publics, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Il prend note du fait que

la Türkiye accueille également des réfugiés d'Ukraine et d'Afghanistan et convient de la nécessité de porter une attention particulière à la situation dans ce dernier pays. Compte tenu de la fragilité de la situation sur place, le HCR continue de déconseiller les retours en Afghanistan.

*La séance est levée à 18 h 30.*